

**PROCES-VERBAL DE LA SECONDE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
DES COPROPRIETAIRES DE L'ACP "EMERAUDE GARAGES", AVENUE DE
L'EMERAUDE 62-64-66 A 1030 BRUXELLES, TENUE LE 02 Avril 2015**

L'an deux mille quinze, le 02 Avril, l'Association des Copropriétaires de la Résidence "EMERAUDE GARAGE" s'est réunie en seconde Assemblée Générale, suite à la convocation adressée par le Syndic de l'immeuble, en date du 17 Mars 2015.

Cette seconde assemblée a été convoquée conformément à la législation en vigueur suite à non tenue de la première assemblée générale qui n'a pas rencontré le double quorum prévu à l'article 577-6§5 du code civile, le nombre de copropriétaires présents ou représentés étant insuffisant. Cette nouvelle assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires.

Le Syndic Gestimass est représenté par M. Patrick De Bodt.

Sont présents ou représentés, les copropriétaires représentant un total de 296 quotités sur 1000 quotités et 9 copropriétaires sur 28

ORDRE DU JOUR ET RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée
Le point est sans objet s'agissant d'une seconde assemblée suite à carence

2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'assemblée
L'assemblée désigne Mr Denayer comme Président de l'assemblée générale.

L'assemblée désigne Mr Simonart comme Secrétaire de l'assemblée générale.

M. De Bodt délégué du Syndic Gestimass SCRL, assure la rédaction du procès-verbal.

3. Constat d'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13/05/2014
Etant donné qu'aucune procédure judiciaire n'a été introduite auprès de la juridiction compétente, le constat d'approbation des procès-verbaux de l'assemblée Générale du 13 Mai 2014 est acté.

4. Communication des demandes et observations relatives aux parties communes transmises au syndic par les personnes occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel mais ne disposant pas de droit de vote à l'Assemblée Générale.
Aucune demande ou observations relatives aux parties communes n'ont été transmises au Syndic.

5. Rapport du Commissaire aux comptes

Le syndic fait référence au rapport, le commissaire aux comptes suggères d'approuver les comptes.

6. Examen et vote pour l'approbation des comptes de gestion et du bilan exercice 2013 et 2014
Vote à la majorité absolue

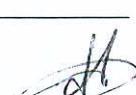
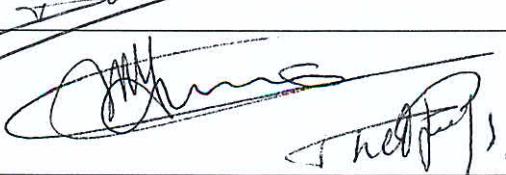
Les comptes sont approuvés à l'unanimité

7. Examen et vote pour les décharges à donner concernant l'activité durant l'exercice exercice 2013 et 2014
Vote à la majorité absolue

1. au Conseil de Copropriété
Décharge est donnée à l'unanimité

2. au Commissaire aux comptes
Décharge est donnée à l'unanimité

Paraphes



3. au Syndic

Décharge est donnée à l'unanimité

8. Rapport d'évaluation des contrats de fournitures

Prévoir un nettoyage des toits des garages

9. Rapport sur les procédures judiciaires en cours

Aucune procédure en cours.

10. Rapport sur les sinistres en cours

Pas de sinistre en cours

11. Examen et vote pour la réalisation de travaux – fixation du calendrier de réalisation – fixation du mode de financement :

Vote à la majorité des 3/4

1. Installation éclairage dans la cour des garages (annexe voir demande de Mr François Stévenart Meeûs)

L'assemblée décide à l'unanimité de changer l'éclairage de la cour des garages , Mr Simonart et Vanden Houcke se chargeront du travail. Le budget est fixé à 750 € maximum .La facture sera envoyée au syndic.

Les fonds seront prélevés au fond de réserve.

12. Examen et vote pour le budget pour l'exercice à venir - dépenses courantes - frais extraordinaires décidés durant cette Assemblée Générale

Vote à la majorité absolue

Le budget est approuvé à l'unanimité.

13. Examen et vote pour la fixation des appels de provisions et de fonds

Vote à la majorité absolue

1. pour charges courantes

Les copropriétaires paient sur base du décompte envoyé par le syndic.

2. pour le fonds de roulement

L'assemblée décide de ne pas faire d'appel à l'unanimité

3. pour le fonds de réserve

L'assemblée décide de ne pas faire d'appel à l'unanimité

14. Examen et vote pour les nominations

Vote à la majorité absolue

1. du Conseil de Copropriété

Le conseil de copropriété est reconduit à l'unanimité.

2. du Commissaire aux comptes

3. du Syndic

Le syndic gestimass n'est pas reconduit à l'unanimité.

Le nouveau syndic nommé à l'unanimité est Paul  , 13 avenue de l'assomption ,1200 Bruxelles , qui prendra fonction à partir du 1er mai.

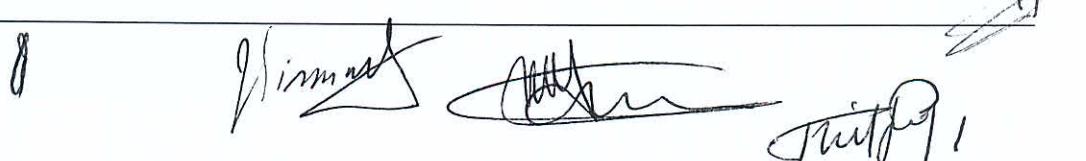
15. Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal

Le syndic donne lecture des décisions et les personnes encore présentes à la fin de la réunion signent le procès-verbal.

La séance est levée à 18H30

SIGNATURES

Paraphes



Le Président



Les propriétaires encore présents

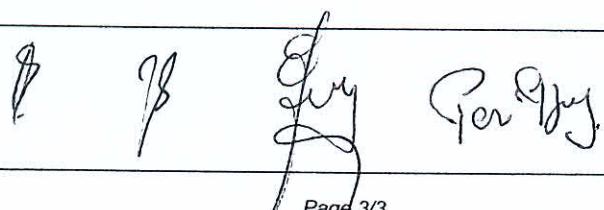
Le Secrétaire



Le syndic



Paraphes



02/04/2015 18:31

Page 3/3

Gestimass syndic d'immeubles

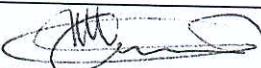
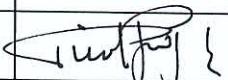
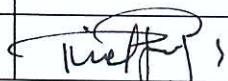
ACP Emeraude Garages / avenue de l'Emeraude 62-64-66 / B -1030 Bruxelles

Présences - AG de carence du 02/04/2015

LOT	QUOTITES	Présences	Procuration
Blampain - Tomboy G20	34,00		
Bosmans G28	30,00		
Brecx - Tollenaere G13	42,00		
Bureau Comptable Européen G24	30,00		<i>Melijer</i>
Connell G08	45,00		
Corion G21	30,00		
De Clippel G05	23,00		
De Roeck G01	30,00		
Denayer G07	45,00	<i>D. Denayer</i>	
D'Hondt - Devalkeneer G12	44,00		
Gorostiza Saur G22	30,00		
Hocke - Bosmans G10 - G16	71,00		
Kersmakers G26	42,00		
Lenaerts - Moortgat G25	42,00		
Scaramanga-Carpentier - Malferrari - Gaiani G15	27,00		
Michiels G29	30,00		
Borremans-Bracke - Naets G03	38,00		<i>Wim</i>
Nocent G17	27,00		
Pintus G18	26,00		
Piret - Boland G02	30,00	<i>Luit</i>	
Simonart-Clerfayt - G14	33,00	<i>Wim</i>	
Scharlau G19	42,00		
Stevenart Meeus G27	26,00		<i>Wim</i>

ACP Emeraude Garages / avenue de l'Emeraude 62-64-66 / B -1030 Bruxelles

Présences - AG de carence du 02/04/2015

LOT	QUOTITES	Présences	Procuration
Stuvers - Compère G11	45,00		
Vanden Houcke G04	40,00		
Vanderhulst G06	23,00		
Vermaere - Lacroix G09	45,00		
Wuyts - Claes G23	30,00		

1.000,00